

**Conseil Communautaire
Du 24 février 2022
à 20h à la salle des fêtes de Saint Marcel d'Urfé**

Etaient présents : MEUNIER Ingrid, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, ESPINASSE Patrice, CROZET Guy, SIETTEL Thomas, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, PONCET Pascal, ROYER Jean-Paul, COMPAGNAT Michel, MOISSONNIER Clément, CHABRE Michel, CHABRIER Alexandre, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

Était présent pour les services de la CCPU : AVRARD Emmanuel

Absents ayant donné procuration : BATTANDIER Maud, CLEMENCON Thierry, GOUTORBE Stéphane, VIETTI Dominique, CAZORLA Dominique.

Absents excusés : LOIZZO Laurent, BRUEL Laurent, PEREZ Gérard, BARLERIN Emmanuelle.

Ordre du Jour :

Séance publique :

- Approbation du compte rendu de la séance du 27 janvier 2022 ;
- Clôture de l'exercice budgétaire 2021 ;
- Aides aux associations ;
- Modification du tableau des effectifs ;
- Gestion de la taxe de séjour ;
- Mise en place d'une nouvelle filière à la déchèterie ;
- Réhabilitation du local technique ;

En préalable, M. LABOURE remercie les représentants de la commune de Saint Marcel d'Urfé de bien vouloir accueillir l'assemblée communautaire.

Séance publique :

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 27 janvier 2022 :

Le compte rendu est validé sans observation.

2/ Clôture de l'exercice budgétaire 2021 :

1/Vote du Compte Administratif 2021 :

M. PEURIERE présente à l'assemblée les mouvements et résultats constatés à la clôture de l'exercice budgétaire 2021 en sections de fonctionnement et d'investissement sur les budgets de la CCPU.

Budget Général :

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	1 211 252,56 €	1 210 218,95 €
Dépenses	943 136,84 €	816 000,53 €
Résultat de l'année	268 115,72 €	394 218,42 €
Solde reporté N-1	756 854,94 €	-639 585,72 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	1 024 970,66 €	-245 367,30 €

Budget Ateliers partagés :

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	36 422,72 €	36 284,00 €
Dépenses	50 910,20 €	85 652,28 €
Résultat de l'année	-14 487,48 €	-49 368,28 €
Solde reporté N-1	-116 578,81 €	8 286,15 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	-131 066,29 €	-41 082,13 €

Budget Zone d'Activités :

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	588 354,29 €	694 188,71 €
Dépenses	731 773,57 €	557 811,40 €
Résultat de l'année	-143 419,28 €	136 377,31 €
Solde reporté N-1	-144 373,50 €	-293 931,49 €

Résultat à la clôture de l'exercice 2021	-287 792,78 €	-157 554,18 €
--	---------------	---------------

Budget Maisons de santé :

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	73 406.23 €	207 768.85 €
Dépenses	98 764 .94 €	200 408.90 €
Résultat de l'année	-25 358.71€	7 359.95€
Solde reporté N-1	-242 479,53 €	-49 341,33 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	-267 838.24€	-41 981.38 €

Budget Site de Proximité :

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	132 890,84 €	826,48 €
Dépenses	122 487,64 €	3 703,20 €
Résultat de l'année	10 403,20 €	-2 876,72 €
Solde reporté N-1	35 524,46 €	4 352,75 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	45 927,66 €	1 476,03 €

Budget Ordures ménagères :

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	551 814,78 €	52 260,77 €
Dépenses	545 491,62 €	24 490,89 €
Résultat de l'année	6 323,16 €	27 769,88 €
Solde reporté N-1	189 366,03 €	22 903,21 €

Résultat à la clôture de l'exercice 2021	195 689,19 €	50 673,09 €
--	--------------	-------------

Budget SPANC :

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	11 790,00 €	13 354,63 €
Dépenses	15 617,15 €	10 269,63 €
Résultat de l'année	-3 827,15 €	3 085,00 €
Solde reporté N-1	1 103,83 €	675,00 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	-2 723,32 €	3 760,00 €

Il est procédé aux opérations de vote en dehors de la présence de M. LABOURE.

Le Compte administratif est adopté à l'unanimité.

2/ Vote du Compte de gestion 2021 :

M. PEURIERE indique qu'après avoir intégré les résultats de l'exercice précédent, le compte de gestion est conforme au compte administratif tant au niveau des mouvements budgétaires que des résultats.

Le Compte de gestion est adopté à l'unanimité.

3/ Affectation des résultats :

M. PEURIERE propose aux membres de l'assemblée d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

Budget Général :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 1 024 970.66€

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) pour 298 257.02€
- affectation à l'excédent reporté (002) pour 726 713.64€

Budget Ateliers Partagés :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de 131 066.29 €

- affectation au déficit reporté (compte 001) pour 131 066.29 €

Budget MSP :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de 267 838.24 €

- affectation au déficit reporté (compte 001) pour 267 838.24 €

Budget ZA :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de 287 792.78€
- affectation au déficit reporté (compte 001) pour 287 792.78€

Budget Site de Proximité :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 45 927.66€
Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
- affectation à l'excédent reporté (002) pour 45 927.66€

Budget Ordures Ménagères :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 195 689.19€
Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
- affectation à l'excédent reporté (002) pour 195 689.19 €

Budget SPANC :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de 2 723.32 €
- affectation au déficit reporté (compte 001) pour 2 723.32€

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

3/ Aides aux associations :

M. LABOURE invite Mme PRAS à présenter ce dossier.

Dans le cadre des travaux préparatoires au budget 2022, Mme PRAS rappelle qu'il est nécessaire de prononcer un arbitrage concernant les aides attribuées aux associations.

Suite à l'examen des dossiers, il est proposé d'octroyer les aides suivantes :

Associations bénéficiant d'un soutien régulier de la CCPU :

-Ecole de musique : Proposition de maintenir la participation CCPU à hauteur de 10 000€.

-Renaissance Urfé : Demande à hauteur de 2500€ (pour rappel la CCPU s'était engagée à majorer sa participation sur 3 ans au vu du programme d'investissement présenté par l'association). Proposition : revenir à la participation initiale à hauteur de 2 000€.

-Solidarité Paysans : Demande 1000€. Proposition : 800€ comme en 2021.

-Association abri-toit : Demande 1000€. Proposition : 700€ comme en 2021.

-Association des bibliothèques : demande d'aide pour le financement d'un spectacle « l'enfant océan » demande 700€ (coût du spectacle 1500€). Proposition 700€.

Autres sujets en lien avec le soutien aux associations :

Organisation d'une étape du tour du Pays Roannais / CR4C :

M. COHAS sollicite le soutien des communes pour la création d'une association d'animation locale dénommée « AIR PUR ». En 2022, cette association aurait notamment la charge d'organiser une étape du tour du Pays Roannais sur le territoire. Dans ce projet, la participation financière des communes et de la CCPU est attendue. L'association locale est l'interlocutrice du CR4C pour l'organisation de l'étape au niveau local. Le parcours retenu traverse l'ensemble des communes de la CCPU.
Proposition : 2 500€.

Accueil d'une troupe médiévale au château d'Urfé :

Roannais Tourisme a mis en contact la CCPU avec une troupe pour proposer l'organisation d'un évènement sur le site du château d'Urfé à l'été 2022. La troupe proposée est l'Escadron de By située à Soleymieu dans l'Isère. Elle compte entre 20 personnes en semaine et 40 personnes les week-ends. Ils proposent d'installer leur campement (une quinzaine de tentes) du 16 au 24 juillet 2022 (deux week-end inclus) sur site.

Il est proposé que la CCPU attribue une somme de 4.500 € pour l'organisation de cette manifestation. Le reste du financement pourrait être apporté par des cofinancements de la Région et du Département et une mobilisation de l'actif du SI pour cette action.

Opérations neutres financièrement :

-Le soutien à l'association Espace VTT : conventionnellement, c'est la CCPU qui s'acquitte des participations auprès de l'association et les frais engagés annuellement sont intégralement remboursés par les communes concernées pour un montant global de 1350€.

Mme PRAS indique que globalement, l'attribution de l'enveloppe proposée reste stable par rapport à l'enveloppe mobilisée en 2021.

Suite au débat, le Conseil Communautaire valide l'ensemble de ces propositions à l'unanimité.

En marge de ce débat, M. LABOURE indique que ces aides financières sont complétées par d'autres interventions de la CCPU au profit des associations d'intérêt communautaire :

- Mise à disposition gratuite de locaux à l'Artisanat du Pays d'Urfé 60 m² (estimation : 4 464€ / an) ;
- Mise à disposition de locaux à Musicadanse 63 m² (estimation 1 585€).

4/ Modification du tableau des effectifs :

M. LABOURE informe ses collègues que Mme SORDILLON a demandé une mobilité pour rejoindre la mairie de Saint Foy Les Lyon à partir du 15 mars prochain.

Son poste étant aujourd'hui vacant, la CCPU a fait appel au service de remplacement du CDG pour assurer son remplacement avec la mise à disposition de M. MANAS jusqu'à fin février.

Pour trouver une solution pérenne à cette situation, il est proposé de scinder le poste de chargé d'accueil actuellement à temps plein pour le transformer en deux mi-temps.

Afin de gagner du temps une offre d'emploi a été diffusée fin janvier pour un recrutement sur le mi-temps disponible à partir de fin mars.

Cette formule aurait pour avantage de sécuriser la CCPU en cas d'absence d'un des agents et répond à la problématique des personnes qualifiées localement qui cumulent souvent plusieurs emplois dans des mairies.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil communautaire.

5/ Gestion de la taxe de séjour :

M. LABOURE rappelle les échanges avec Roannais Tourisme et les demandes formulées par les EPCI pour mutualiser le traitement de la taxe de séjour.

Il indique que Roannais Agglomération propose de mutualiser via un de ses agents les fonctions de gestion, administration et collecte de la taxe de séjour sur l'ensemble du périmètre qui sera couvert au 1er janvier prochain par le nouvel OT Roannais Tourisme.

Il est bien précisé que chaque EPCI conservera ses prérogatives (c'est-à-dire que toute notification, correspondance, devra être signé par le Président de l'exécutif dudit EPCI, et de même, chaque EPCI percevra la TS collectée sur son territoire, à sa charge de reverser le montant de celle-ci sous forme de subvention à l'Office de Tourisme Intercommunautaire dans le cadre de la convention d'objectifs signée avec ce dernier).

Signature d'une convention de prestation de service avec Roannais Agglomération :

Roannais Agglomération a évalué le coût analytique de ce travail mutualisé, en prenant en compte le temps estimé pour la collecte sur les 4 EPCI membres de Roannais Tourisme, les salaires bruts des agents mobilisés pour cette tâche, et il apparaît un coût pour la 1ère année à hauteur de 23 287€.

Il est proposé d'appliquer une clé de répartition entre les 4 EPCI à partir de 2 critères distincts :

- 50% en fonction de la population ;
- 50% en fonction de nombre d'hébergements.

Un projet de convention de prestation de services a été établi en lien avec les services techniques des 4 EPCI, et cette question sera soumise au vote lors d'un prochain Conseil Communautaire.

En l'état, la facturation maximum auprès de chaque EPCI serait donc calculée comme suit :

- Temps annuel maxi estimé : 0,5 ETP, soit 803 heures
- Coût complet agent Roannais Agglomération : 29 €/heure

EPCI	Nombre d'habitants	% d'habitants	Nombre d'hébergements	% D'hébergements	Nombre d'heures annuelles maxi	Coût horaire facturé	Coût facturé annuel maxi
Roannais Agglomération	100 288	80%	214	61%	566 h	29 €	16 414 €
CC Val d'aix & Isable	5 946	5%	45	13%	72 h	29 €	2 088 €
CC Pays d'Urfé	5 209	4%	44	12%	64 h	29 €	1 856 €
CoPLER	13 916	11%	48	14%	101 h	29 €	2 929 €
TOTAL	125 359	100%	351	100%	803 h		23 287 €

Les seules charges qui restent aux EPCI sont les émissions des titres de recettes et les courriers de relance ou de mise en demeure.

Adhésion à la plateforme nouveau territoire pour la gestion de la taxe de séjour :

En complément de cette participation, il est convenu que chaque EPCI contractualise avec le prestataire retenu par Roannais Agglomération pour l'utilisation d'une plateforme de gestion dédiée spécifiquement au traitement de la taxe de séjour (« Nouveau territoire »).

Le montant de cette prestation complémentaire se décompose comme suit :

- 1200€ HT soit 1 440€ TTC /an pour l'utilisation de la plateforme (maintenance, assistance juridique...)
- 2670€ HT soit 3204€ TTC pour l'acquisition du logiciel et des droits.

Au final, le coût de gestion de la taxe de séjour devrait s'élever à 6 500€ en 2022, (1856 + 1440 +3204) puis 3296€ TTC les années suivantes.

Création d'une régie de recette pour la gestion de la taxe de séjour par la CCPU :

La création d'une nouvelle régie de recettes est nécessaire pour la perception de la taxe de séjour.

Il est également nécessaire de prévoir l'ouverture d'un compte DFT dédié à cette activité.

4 régies de recettes (une pour chaque EPCI) seront ainsi créées, et il est proposé à chaque EPCI de désigner le même agent de Roannais Agglomération comme régisseuse pour l'ensemble de ces régies.

Chaque EPCI percevra le produit de la taxe de séjour et reversera la globalité de ce produit amputé des frais de gestion à l'OT Roannais Tourisme, sous forme de subventions.

L'harmonisation des tarifs de la taxe de séjour :

L'harmonisation des tarifs et des modalités de perception seront à prévoir dans les délibérations respectives des EPCI à adopter avant le 1^{er} juillet 2022, pour une application au 1^{er} janvier 2023.

Il est convenu le principe d'aller pour tous les EPCI vers une perception trimestrielle (seule la CCPU est aujourd'hui sur un mode de perception annuel).

L'ensemble de ces propositions sont validées à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

6/ Mise en place d'une nouvelle filière à la déchèterie :

M. LABOURE explique qu'afin de limiter le volume des DIB (encombrants), il est proposé de valider la mise en place d'une nouvelle filière à la déchèterie pour collecter les plastiques durs PEHD (2) et PP (5).

D'après les projections, la CCPU pourrait collecter environ 5 Tonnes de plastiques durs dès 2022.

Cette nouvelle solution de tri constitue une alternative à l'enfouissement pour ces déchets.

Cette opération a fait l'objet d'une analyse financière et le coût de mise en place de cette nouvelle filière devrait être quasiment neutre pour la CCPU.

Suite au débat, cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

7/ Réhabilitation du local technique :

M. LABOURE rappelle qu'il est nécessaire d'envisager des travaux pour le local technique acquis par la CCPU dernièrement.

Renforcement de la structure du bâtiment :

Pour ces travaux M. LABOURE explique que la CCPU a sollicité le cabinet structure SAS GPC pour une expertise des travaux à réaliser pour renforcer la structure du bâtiment.

Au vu de cette expertise un devis a été établi auprès de l'entreprise PYRAMID pour la mise en place de 3 tirefonds afin de stabiliser le bâtiment.

Cette intervention nécessite préalablement la réalisation d'une étude géotechnique qui pourrait également être confiée à la société PYRAMID.

Globalement, l'intervention de PYRAMID pour ces travaux est évaluée à 16 510€ HT.

Cette intervention devra être complétée par une reprise du mur de soutènement.

Aménagement du local :

M. LABOURE ajoute que la CCPU souhaite aménager le bâtiment en créant des vestiaires et une partie atelier indépendante qui seraient surmontés d'une mezzanine utilisée pour le stockage de matériaux divers.

Une partie des travaux pourrait être réalisée en interne par le personnel de la CCPU.

Néanmoins, la CCPU a fait chiffrer la fourniture et la pose de la structure métallique nécessaire à ces aménagements.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise EURL Florent DAVAL.

Le montant du devis s'élève à 10 096.16 € HT soit 12 115.39€ TTC.

Suite au débat, l'ensemble de ces propositions seront validées à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.
